

République Française
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Syndicat Mixte de Production et d'Interconnexion d'Eau Potable de la Creuse
(SMPIEP 23)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2023-53 du 19 décembre 2023

OBJET : Décision budgétaire modificative n°1 du budget 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte de Production et d'Interconnexion d'Eau Potable de la Creuse s'est réuni en session ordinaire dans la salle TREMLIN 145 de la Communauté de Communes Creuse Confluence à GOUZON, sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 13 décembre 2023

Etaient présents :

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 1

→ VOTANTS : 17

Résultat :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au

vote : 0

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
SIAEP BOUSSAC-GOUZON	TURPINAT Vincent	P		
	GRIMAUD Hervé	P		
	COUTURIER Lionel	P		
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	E		GRANGE David
	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	P		
	PAYARD Christian	P		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUETAT Philippe	P		
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	E	AUBERT Patrick	
	LAGRANGE Serge	E		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	CORREIA Éric	P		
	AUCOUTURIER Alex	P		
	PONSARD Philippe	P		
	VELGHE Jacques	P		
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
	VALLES François	P		

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent LAFAYE

RAPPORTEUR : Eric CORREIA

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales par le biais de décisions modificatives. Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

La décision modificative n°1 de l'exercice 2023 est proposée comme suit :

<u>En dépenses de fonctionnement :</u>	
<u>CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNELS ET ASSIMILEES :</u>	
6411 – Rémunération report recrutement.....	(-) 50 000.00 €
6451 – Ajustement cotisation URSSAF.....	(-) 10 000.00 €
6453 – Ajustement cotisations retraite	(-) 10 000.00 €
<u>CHAPITRE 65 – CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE :</u>	
6512 – Déploiement site internet logiciel commande publique	8 200.00 €
<u>CHAPITRE 023 – VIREMENT A L'INVESTISSEMENT.....</u>	<u>142 200.00 €</u>
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	80 400.00 €
<u>En recettes de fonctionnement :</u>	
<u>CHAPITRE 74 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :</u>	
748- Avances AELB et FNADT (financement de postes).....	80 400.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	80 400.00 €

<u>En dépenses d'investissement</u>	
<u>CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</u>	
2031 – Frais d'étude.....	85 200.00 €
205 – Concessions et droits assimilés (logiciels).....	30 000.00 €
<u>CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</u>	
2183 – Matériel de bureau et informatique.....	30 000.00 €
2184 – Mobilier	15 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	160 200.00 €
<u>En recettes d'investissement</u>	
<u>CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :</u>	
1313 – Avance CD23 subvention mission assistance à maîtrise d'ouvrage.....	5 625.00 €
1318 – Avance FNADT mission assistance à maîtrise d'ouvrage.....	12 375.00 €
<u>CHAPITRE 021 – VIREMENT DU FONCTIONNEMENT</u>	<u>142 200.00 €</u>
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	160 200.00 €

Le Comité Syndical :

- ADOPTE la DM n°1 du budget 2023 telle que présentée ci-dessus
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait à GUERET, le 21 décembre 2023

Le secrétaire de séance

Laurent LAFAYE



Le Président du SMPIEP 23

Hervé GRIMAUD

